



## **DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX LOYERS COMMERCIAUX DE NANTES METROPOLE**

Vous êtes un professionnel et vous avez subi une fermeture administrative suite au second confinement.

Ce formulaire vous permet de compléter votre dossier de demande d'aide aux loyers commerciaux pour le mois de novembre 2020 (une seule demande est autorisée par local commercial).

Pour effectuer cette demande, vous aurez besoin de vous munir des informations et documents suivants :

- Votre numéro SIRET
- Un extrait de kbis de moins de 3 mois
- Votre quittance de loyer du mois de novembre 2020 ou votre échéancier de paiement pour le remboursement de votre prêt ou tout autre document justifiant le lien entre le loyer, le local et l'entreprise
- Le relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'établissement, personne morale ou bénéficiaire de l'aide

Suite à confirmation de votre éligibilité, le paiement de l'aide sera effectué par Nantes Métropole, par ordre d'arrivée des dossiers, à partir de février 2021.

Une fois complété et signé, envoyez votre dossier par courrier à l'adresse suivante :

**Aide aux loyers commerciaux**  
**Direction du développement économique et de l'Emploi**

**Nantes Métropole**  
**2, cours du champ de Mars**

**44923 NANTES cedex 9**



**DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX LOYERS COMMERCIAUX  
DE NANTES METROPOLE**

*Tous les champs suivis d'un astérisque (\*) sont obligatoires*

**Informations personnelles :**

**Nom\*** :

**Prénom \*** :

**Adresse email :**

**Numéro de téléphone\*** :

0

**Informations sur votre entreprise :**

**Adresse du local commercial concerné\*** :

*(Si votre entreprise a plusieurs locaux commerciaux, une demande pour chaque local est requise)*

N° de voie/rue\* :  rue\* :

Code postal\* :  Commune\* :

**Votre numéro SIRET\*** :

*Votre numéro SIRET est composé de 14 chiffres : les 9 chiffres du numéro SIREN + les 5 chiffres du NIC*

**Votre code NAF\*** :

*Votre code NAF est composé de 4 chiffres et d'une lettre*

**Votre numéro IBAN\*** :

*Votre numéro IBAN se trouve sur votre RIB, il est constitué de 27 caractères*

**Veillez joindre les documents suivants à votre demande\* :**

- Quittance de loyer ou échéancier de novembre 2020 ou échéancier de paiement de remboursement du prêt ou tout autre document justifiant le lien entre le loyer, le local concerné et l'entreprise
- Extrait de K-bis de moins de 3 mois
- RIB (au nom de l'établissement ou personne morale concerné)

**Déclarations sur l'honneur\* :**

- Je déclare sur l'honneur que mon entreprise n'est pas placée en procédure collective à la date de la demande
- Je déclare sur l'honneur que je n'ai pas bénéficié d'une réfraction de loyer de la part de mon propriétaire pour le mois de novembre 2020
- Je déclare sur l'honneur que mon entreprise n'a pas perçu plus de 200 000 € de subventions au titre du régime "de minimis" sur les 3 dernières années (montant cumulé sur 2018-2019-2020)

Fait à\* :   
(Commune)

Le\* :   
(Date)

Signature\* :

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destinée à l'instruction de la présente demande. Les destinataires des données sont la Direction du Développement économique et de l'emploi de Nantes Métropole. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'au Règlement général sur la protection des données qui vous concernent ou d'opposition à leur traitement, en contactant le Délégué à la protection des données de Nantes Métropole par mail à [dpd@nantesmetropole.fr](mailto:dpd@nantesmetropole.fr) ou à l'adresse suivante : 2 cours du champ de Mars – 44923 Nantes cedex 9. Vous pouvez également faire une réclamation auprès de la CNIL.*

Cette démarche est gérée par :

**Direction du Développement économique  
et de l'emploi de Nantes Métropole**

Nantes Métropole  
2 cours du Champ de Mars 44923 NANTES cedex 9

Vous souhaitez poser une question sur votre dossier :

- par email : [aideauxloyers@nantesmetropole.fr](mailto:aideauxloyers@nantesmetropole.fr)
- Par téléphone : 02 53 93 83 03
- Horaires : lundi au jeudi de 8h30 à 18h  
vendredi de 8h30 à 17h